

Saint-Loup-de-Naud *Infos*

JUIN 2016 – N°5 – Le Journal Municipal



DOSSIER

La réforme des rythmes scolaires

La souscription à la Fondation du Patrimoine page 4

Les travaux page 7

MOT DU MAIRE

Chers habitantes et habitants de Saint Loup, Courton le Bas, Courton le Haut et le Noyot.



Le printemps fut riche en travaux pour notre Commune.

- Le chemin pour piétons et vélos entre Saint Loup de Naud et le hameau de Courton le Bas est terminé.
- L'installation de deux points d'eau dans le cimetière, un après le monument aux morts, un autre en haut de l'allée centrale pour éviter le transport des bidons depuis l'entrée pour l'arrosage et le nettoyage des sépultures. Ces travaux ont été effectués par les élèves des TP du Lycée des Pannevelles. Le coût des réalisations nous ont permis de faire une économie de 50 %.

- Le réaménagement des bureaux et de l'accueil de la Mairie, travaux effectués par nous-mêmes.

Il faut constater que nous subissons toujours une diminution des dotations de l'Etat de 8 à 10 %, tous les ans et ceci depuis ces quatre dernières années.

Nous avons maintenu le même taux d'imposition (au niveau communal) ; impôts fonciers, fonciers non bâti et impôts locaux.

L'équipe municipale œuvre pour garder nos finances saines.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été et de bonnes vacances.

Gilbert DAL PAN, le Maire.

SOMMAIRE :

FINANCES/ACHATS 3

SITE INTERNET 3

LA FONDATION DU PATRIMOINE 4

LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES 5

TRAVAUX 7

VIE ASSOCIATIVE 9

INFOS PRATIQUES 10

AGENDA 11

FINANCES/ACHATS

Finances : Budget 2016 et Compte Administratif 2015

Le compte administratif 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 110 793.36 € et un déficit d'investissement de 46 143.89 €. Les dépenses de fonctionnement ont été diminuées de 16 000 €.

Pour cette année encore, les impôts directs n'augmentent pas. Nous continuons à encadrer nos dépenses. Les aides aux activités culturelles ou sportives pour les enfants entre 5 et 16 ans sont renouvelées pour un montant de 50 euros, ainsi que l'aide pour l'achat de récupérateur d'eau.

Le budget d'investissement est conséquent du fait de la dépense principale liée à la restauration du portail de notre église.

Les visiteurs du site Internet : www.saintloupedenaud.fr

Depuis le 01 janvier 2016, vous trouverez ci-dessous un récapitulatif sur les visites de notre site internet :



- sessions : nombre de connexions au site
- Pages vues : nombre de pages consultées totales
- New Visitor : % des nouveaux utilisateurs
- Returning visitor : % des anciens visiteurs

La répartition des visiteurs de France



La liste des pages consultées sur le site.

La ligne 1 correspond à la page d'accueil du site.

1. /	88(35,48 %)
2. /index.php	28(11,29 %)
3. /loisirs.php	27(10,89 %)
4. /vie-pratique.php?item=1	14 (5,65 %)
5. /mille.php?item=1	10 (4,03 %)
6. /loisirs.php?item=1	9 (3,63 %)
7. /mille.php	7 (2,82 %)
8. /enfance-jeunesse.php?item=1	6 (2,42 %)
9. /vie-pratique.php	6 (2,42 %)
10. /mille.php?item=5	5 (2,02 %)

LA MUNICIPALITE : Vivre ensemble

La souscription avec la Fondation du Patrimoine

Le partenariat entre la Fondation du Patrimoine et la Commune de Saint Loup de Naud est maintenant effectif, et la souscription est ouverte.

Les dons peuvent être faits directement en ligne sur le site de la Fondation du Patrimoine www.fondation-patrimoine.org/43004 ou par courrier en utilisant le bon de souscription présent sur le dépliant.

Le souscripteur a la possibilité de bénéficier d'une économie d'impôt. Les dons faits à la Fondation du Patrimoine ouvrent droit à des réductions :

- ✓ De l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66 % et dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- ✓ De l'impôt sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 €
- ✓ De l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60 % du don, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaire.

Nous avons envoyé quelques dossiers aux entreprises susceptibles de faire un don, la recherche d'éventuels mécènes est en cours.

L'office du tourisme de Provins et le Festival d'Ile de France ont accepté de relayer notre projet auprès de leurs clients et adhérents.

Les habitants du village sont amicalement invités à promouvoir ce projet auprès de leurs contacts personnels.

Nous pouvons d'ores et déjà remercier l'association Les Après-Midi de Saint Loup qui a signé un chèque de 2 000 € en faveur de la restauration du portail de l'église.



Ensemble sauvégarçons notre patrimoine...

Participez à la restauration du portail de l'église de Saint Loup de Naud

Il vous suffit de renvoyer le bulletin de souscription ou de faire un don en ligne :

www.fondation-patrimoine.org/43004

LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : deux ans après...



Mise en place en septembre 2014, la réforme des rythmes scolaires avec la mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et l'école le mercredi matin, laisse un goût amer.

Force est de constater, et pas seulement au niveau de notre Commune, que cette réforme a été mal accueillie par toutes les parties.

Pour ce qui est de St Loup de Naud, nous avons procédé à des sondages formels et informels auprès des différents intervenants. Le constat, au niveau des parents et de l'équipe enseignante est une très grande fatigue des enfants. Il faut dire que certains ont un rythme très soutenu du lundi au vendredi, souvent à la garderie dès 7H30, et doivent rester concentrés jusqu'au soir, 18H.

Au niveau de la Mairie, cela demande une organisation, des mises en place pour lesquelles nous n'avons pas été préparés et un coût. Certains problèmes ont été remontés et des mises à niveau, réalisées. Cela n'est pas parfait, nous y travaillons avec les différentes parties (enseignants, intervenants, personnel communal et parents délégués). C'est grâce à ce dialogue, que nous pouvons proposer quelque chose d'intéressant pour les enfants.

I/ La réforme à ses débuts

Depuis 2014, date de la mise en place de la réforme au sein de notre école, les activités proposées (sports, activités manuelles, Lire et Faire Lire, expression théâtrale) sont toujours les mêmes, mais ont évolué.

Au début, elles se déroulaient entre les temps d'enseignement. A la fin de l'année, l'équipe enseignante nous a demandé de revoir la planification des activités car, souvent, les enfants revenaient des activités, quelque peu excités et l'enseignement s'en trouvait perturbé.

De même, la gratuité des activités avait été décidée par l'équipe municipale car les parents n'avaient pas d'autres choix que de laisser leurs enfants aux activités puisqu'elles se déroulaient dans la journée. Il faut savoir que le fait de participer aux activités n'est pas obligatoire, même si les municipalités proposent des activités.

II/ Rentrée scolaire 2015 – 2016 : ce qui a changé

Les activités restent les mêmes, mais sont proposées en fin de journée.

La gratuité n'a pas été reconduite et une participation financière de 10€/enfant/période est demandée. Pour les familles, cela représente un budget supplémentaire de 50 €/enfant pour toute l'année scolaire.

III/ Rentrée scolaire 2016 – 2017 : ce qui va changer

Les activités et leur planification en fin de journée restent inchangées. Il est très difficile de trouver d'autres intervenants afin de varier les activités parce que, d'une part, ils sont tous demandés par les écoles environnantes et d'autre part, certaines activités coûtent cher et nous ne pouvons pas, malheureusement amplifier le budget dédié aux TAP ou demander une participation plus conséquente aux parents.

Nous avons, cependant, voté une hausse de la participation financière demandée : elle sera de 15€/enfant/période, soit tout de même, une augmentation de 50 %.

Le nombre d'enfants sera limité par activité dans un souci de bien-être, et pour les enfants, et pour les intervenants. Jusqu'à maintenant, les parents qui ne pouvaient pas récupérer leurs enfants à 16H, les inscrivaient aux activités sans pour autant savoir si les enfants étaient désireux d'y participer. Cela a amené certains problèmes, aussi en concertation avec l'équipe enseignante, les parents délégués et le personnel communal, nous envisageons de proposer un service de garderie payant sur les mêmes créneaux des activités.

IV/ Coût

En 2014/2015, le coût réel des TAP était de 10 702 €, le fonds d'amorçage était de 4 500 € (50 €/enfant) et le coût supporté par la municipalité était d'environ 6 202 €.

En 2015/2016, le coût des TAP à fin mars 2016, est de 10 232 € et nous n'avons encore rien perçu de l'Etat pour ce qui est du fonds d'amorçage.

Pour 2016/2017, nous avons estimé un coût de 14 200 €, mais nous ne savons pas encore le nombre d'enfants inscrits.

V/ Participation

Nous n'avons commencé à réaliser des statistiques que depuis l'année scolaire en cours.

Toutes activités confondues, participent aux activités :

- **50 % des enfants en classe de PS/MS de maternelle ;**
- **66 % des enfants en classe de GS/CP ;**
- **29 % des enfants en classe de CE ;**
- **49 % des enfants en classe de CM.**

UN GRAND MERCI à tous les intervenants, aux enseignants, aux parents délégués, aux enfants et au personnel communal sans qui nous ne pourrions pas proposer ce qui existe.

TRAVAUX

Quelques points sur les travaux de la commune :



« Il n'y a pas de chemin qui mène au bonheur, le bonheur c'est le chemin ».

Nous avons créé un nouveau chemin qui relie le bourg de Saint Loup de Naud à Courton le Bas. Les deux dernières semaines d'avril les élèves du Lycée des Pannevelles arrivaient avec leurs engins de chantier pour ouvrir cette nouvelle voie parallèle à la rue de Rozay en Brie qui permet aux piétons et aux cyclistes d'aller d'un hameau à l'autre en toute sécurité. Nous verrons avec le Département pour envisager un éventuel accès au cimetière.

Nous avons signé une convention avec EAU DE PARIS pour l'occupation de leur domaine et remercions Messieurs RONDEAU qui ont autorisé le stationnement des engins sur leur terrain.

Le chemin sera officiellement inauguré ultérieurement mais peut d'ores et déjà être utilisé.

Le Cimetière

Nous avons profité d'avoir les élèves du Lycée des Pannevelles pour faire une tranchée, afin d'installer deux nouveaux robinets qui faciliteront le nettoyage des tombes et l'arrosage des plantations sur le centre et le haut du cimetière.



L'accueil du secrétariat fait peau neuve !

Certains d'entre vous ont pu le constater, des travaux d'aménagement ont eu lieu dans les locaux de la Mairie. Il était devenu indispensable d'agrandir le bureau de la secrétaire de Mairie et améliorer l'accueil de nos administrés.

Courant avril et mai, certains élus aidés par « Doudou » ont donc aménagé les nouveaux locaux.



Un nouvel agent communal

Après étude d'une vingtaine de CV reçus en Mairie, la Commune de Saint Loup de Naud souhaite la bienvenue à Kévin CHOUIN, en tant qu'agent technique polyvalent. Il assurera en binôme avec « Doudou » l'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, et travaux divers.

Cérémonie du 8 mai

Pour donner sa dimension à la commémoration de la reddition sans condition de l'armée allemande, le 8 mai 2016, un GI, son Dodge et un Poilu de la Grande Guerre étaient présents auprès du Monument aux Morts de Saint Loup de Naud. Cette composition quelque peu anachronique, un Poilu venu rendre hommage à ses descendants, a souligné la solennité de la commémoration, célébrée par Gilbert DAL PAN, Maire de la Commune et Sandrine SOSINSKI, Conseillère Départementale. Après la cérémonie officielle, égrenée des discours des élus, du dépôt de gerbe et de la citation des noms de ceux qui sont morts pour la France, originaires de la commune, un hommage particulier a été rendu, devant les stèles des sépultures militaires.

Comme à l'habitude "le réveil du montois" assurait la musique, un pot de l'amitié attendait les personnes présentes. Nous remercions M. MEYER pour ce texte.



Environnement

Le mardi 13 avril nous étions invités par Mme Clémentine GAND de la Fédération de Pêche de Seine et Marne pour l'observation de la reproduction de la lamproie de planer au niveau du bras naturel du Dragon près du moulin de Courton le Bas.

Les fortes pluies des semaines précédentes et les températures avaient retardé la période de reproduction. Plusieurs spécimens solitaires ont pu être observés mais nous n'avons pas assisté à des moments de frai



VIE ASSOCIATIVE et SPORTIVE : une Commune pour tous

Association « NOS P'TITS LOUP »

Une nouvelle association a été créée sur notre commune : « NOS P'TITS LOUP ». Celle-ci a pour but de soutenir l'école en reversant la majorité des bénéfices à la coopérative scolaire.

Pour adhérer à cette association, vous pouvez contacter Mesdames Florence BOUCHER ou Cécile LELEUX au 3 rue Paul Eluard à Courton le Bas. La cotisation annuelle est de 20 € par foyer, quelque soit le nombre d'enfants et parents compris.

Cette association a déjà prévu plusieurs manifestations (voir l'agenda).

Course cycliste « le Championnat Inter-Région »

La course cycliste " le Championnat Inter-Région" se déroulera sur la commune le 05 juin 2016 entre 13h00 et 17h00. Le départ aura lieu à Longueville rue André Taton, elle montera à Courton le haut par la rue Sainte Marie, se dirigera vers Saint Loup de Naud par la rue de Provins puis la rue de Rozay, tournera à gauche en direction de Lizines, tournera à gauche sur la D209 jusqu'à Savins puis redescendra vers Longueville. Cette boucle sera parcourue 10 fois.

Pendant toute la durée de la course le stationnement sera interdit rue Sainte Marie et la circulation sera autorisée sur tout le parcours dans le sens de la course. Des signaleurs interrompent la circulation lors du passage des coureurs. Des arrêtés ont été pris dans ce sens.

TRANSPORTS SCOLAIRES ANNEE 2016-2017

A partir de la rentrée 2016 : fin de la gratuité des transports scolaires en Seine et Marne.

Face aux réductions des aides de l'Etat, il n'est plus possible au Département de financer les transports scolaires à la même hauteur que les années précédentes. Cela n'implique en rien un désengagement mais plutôt une réévaluation et une réorganisation de la tarification des transports scolaires.

Le Département recentre son aide aux 260 circuits qu'il organise lui-même, majoritairement dans les zones les plus rurales, non couvertes par les lignes régulières du Syndicat des transports d'Ile-de-France-STIF).

Actuellement nos collégiens et lycéens, pendant la période scolaire, empruntent la ligne 17, qui est considérée comme une ligne régulière par le STIF. La carte Scol'R était jusqu'à présent, prise en charge financièrement par le Département (les frais de dossier par la Commune par le biais du Syndicat Mixte de Transport Scolaire de la Région de Provins), à la rentrée 2016-2017, celui-ci ne financera plus cette carte.

De ce fait les parents auront le choix financier entre prendre une carte Imagine R : les tarifs passeront, pour les collégiens de 174 à 191.90 € et pour les lycéens de 174 à 341.90 €, toujours frais de dossier inclus, ou la carte scolaire bus ligne régulière : les tarifs étant pour les collégiens (Collège Jules Verne et Collège Marie Curie) de 298.20 € et pour les lycéens de 365.50 €. Le plus avantageux est donc la carte Imagine R qui permet d'utiliser toutes les lignes de bus et train de la zone 1 à 5 et ceux-ci même pendant les vacances et le week-end.

Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons émis l'hypothèse de sortir du Syndicat Mixte de Transport Scolaire de la Région de Provins (SITSRP) et d'assurer nous-mêmes la gestion des transports scolaires de notre Commune. Il sera difficilement envisageable d'un point de vue budgétaire de maintenir la gratuité totale des transports. Une participation de la Commune de l'ordre de 20 euros par collégien ou lycéen pourrait être envisagée pour la rentrée 2016/2017. Une réunion du Syndicat est prévue le 31 mai pour définir de son avenir.

LA MUNICIPALITÉ : Vivre ensemble

Bruit - nuisances

❖ **Les bruits de voisinage** : le code de la santé publique, article R1334-31, créé par Décret n°2006 1099 du 31 août 2006 – art.1 JORF 1^{er} septembre 2006, sanctionne les bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage :

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

❖ **Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage** réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 7h00 à 20h, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30, les dimanches et jour fériés de 10h à 12h.

❖ **Le brûlage à l'air libre** étant interdit, les végétaux pourront alimenter un compost ou être apportés à la déchetterie.

Saint-Loup propre : aidez nous à garder notre village propre et pour cela ne sortez pas vos poubelles trop tôt. Et surtout une fois les éboueurs passés, pensez à les rentrer.

Signalement des défauts d'éclairage public

Votre municipalité vous informe qu'un contrat de maintenance nous lie avec l'entreprise SOMELEC pour les vérifications et changement des ampoules de l'éclairage public. Quatre passages par an sont organisés pour ces interventions. Si vous rencontrez des endroits où l'éclairage est défaillant, nous vous remercions de le signaler au secrétariat afin d'organiser son remplacement.

Les containers à ordures ménagères, à tri sélectif et les Points d'apports volontaires



Il est rappelé aux administrés que les containers sont à mettre sur la voie publique le précédent soir de la collecte à partir de 18h et doivent être retirés dans la journée. Ceci afin d'éviter les détrit.

Pour les Points d'apports volontaires, nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer des détrit. Ces points d'apports sont réservés uniquement aux papiers et aux verres.

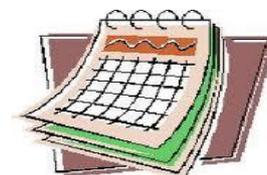
NOUVEAUX HABITANTS

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants de notre commune.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer en Mairie.



AGENDA



MAI/JUIN 2016

Du 27 mai au 16 juin : exposition « Le papier dans tous ses états » proposée par les « Après-Midi de Saint-Loup » au Foyer Polyvalent de Loisirs, entrée gratuite visite tous les jours de 14h à 19h.

18 juin : Fête de la Musique sur la place de Courton le Haut organisée par la Municipalité et les associations communales.

25 juin : Kermesse organisée par « NOS P'TITS LOUP ».

JUILLET 2016

13 juillet : Feu d'artifice sur le Stade Rémy Damande (avec la commune de Longueville).

14 juillet : Repas et jeux proposés par la Municipalité.

31 juillet : 2^{ème} brocante 2016 (en remplacement de la brocante annoncée le 07 août) organisée par « Les enfants d'abord ».



SEPTEMBRE 2016

10 septembre : Concerts en l'église « De Babylone à Versailles » de 17h30 et 19h30 proposés par « Les Après-Midi de Saint Loup ».

OCTOBRE 2016

02 octobre : Loto pour les enfants « Les enfants d'abord » au Foyer Polyvalent de Loisirs.



29 ou 30 octobre : Halloween « Les enfants d'abord » au Foyer Polyvalent de Loisirs.

NOVEMBRE 2016



05 novembre : Bourse aux jouets « NOS P'TITS LOUP » au Foyer polyvalent de Loisirs.

11 novembre : commémoration de l'Armistice de la Grande Guerre.

19 novembre : Soirée Beaujolais « Les enfants d'abord » au Foyer Polyvalent de Loisirs.

DÉCEMBRE 2016

03 décembre : Marché de Noël « Foyer Rural » au Foyer Polyvalent de Loisirs.



04 décembre : Spectacle de Noël « Les enfants d'abord » au Foyer Polyvalent de Loisirs.

17 décembre : Repas de Noël « NOS P'TITS LOUP » au Foyer Polyvalent de Loisirs.

ÉTAT CIVIL :

MARIAGES :

- **Le 12 mars 2016**
KURREEMUN Mohammad et DELEAN Anaïs
- **Le 30 avril 2016**
ANDRÉ François et BURKEL Cassandre

DÉCÈS :

- **Le 29 février 2016**
CHAPOTOT Lysianne veuve THIÉNARD
- **Le 05 mars 2016**
MALLIER Arlette veuve STASZEWKI
- **Le 10 mai 2016**
COILLOT Albert

Vous avez toujours la possibilité d'être reçu, sur rendez-vous, par un élu, même en dehors des horaires d'ouverture du secrétariat.

La Mairie

Rue Paul Eluard
Courton Le Bas
77650 Saint Loup de Naud

Accueil du public :

Lundi : 14h30-19h
Mardi : 10h-12h
Mercredi : 10h-12h et 14h30-18h
Vendredi : 10h-12h et 14h30-19h

Téléphone : 01 64 08 62 58

Numéro d'astreinte : 06 89 57 42 17

Adresse mail : mairie.saint.loup.de.naud@wanadoo.fr